

Règlement intérieur de la finale du trophée Roza Lallemand

BELFORT 2022

Article 1 : organisation

Le club « Belfort Echecs » organise la finale du trophée Roza Lallemand 2022 constituant le championnat de France Individuel féminin de parties rapides.

La compétition est ouverte à toutes les joueuses françaises ou ressortissantes de l'Union Européenne résidant en France ainsi qu'aux joueuses de nationalité monégasque ou andorrane et licenciées à la Fédération Française des Échecs ainsi qu'aux joueuses étrangères jouant sous le code FRA.

Article 2 : homologation

Ce tournoi est homologué par la Fédération Française des Echecs (F.F.E.) et par la Fédération Internationale des Echecs (F.I.D.E.). Il se joue en **9 rondes**.

Les appariements informatisés (programme PAPI conçu par Erick MOURET) se font au **système suisse** (système néerlandais), sans protection de club ou de famille.

Les règles du jeu sont celles de la F.I.D.E. entrées en application le **1^{er} janvier 2018**.

Les résultats des parties compatibles seront comptabilisés pour le classement ELO rapide FIDE.

Article 3 : cadence

La cadence des parties est de quinze minutes avec ajout de 5 secondes par coup.

Article 4 : horaires

Les parties se joueront le samedi 21/05/2022 et le dimanche 22/05/2022.

Ronde 1 : samedi 21/05/2022 à 15 h 30

Ronde 2 : samedi 21/05/2022 à 16 h 15

Ronde 3 : samedi 21/05/2022 à 17 h 00

Ronde 4 : samedi 21/05/2022 à 18 h 00

Ronde 5 : samedi 21/05/2022 à 18 h 45

Ronde 6 : dimanche 22/05/2022 à 9 h 00

Ronde 7 : dimanche 22/05/2022 à 9 h 45

Ronde 8 : dimanche 22/05/2022 à 10 h 45

Ronde 9 : dimanche 22/05/2022 à 11 h 30

Le délai de forfait est de 5 min.

Cérémonie de remise des prix le dimanche 22/05/2022 à 13 h 30

La présence des joueuses récompensées est obligatoire pour la remise des prix.

Article 5 : inscription

Les droits d'inscription se montent à 0 €

Article 6 : départage et prix

Dans les différents tournois, le classement est établi au nombre de points, suivant le barème :

- gain : 1 point ;

- nul : ½ point ;
- perte : 0 point.

En cas d'égalité entre deux joueuses pour la première place, le départage se joue en blitz à la cadence Fischer de 3 minutes plus 2 secondes par coup, en match aller-retour. Chaque partie est séparée de la suivante par une pause de 10 min.

En cas d'égalité entre trois joueuses pour la première place, le départage se joue en blitz à la cadence Fischer de 3 minutes plus 2 secondes par coup, en tournoi toutes rondes, au système de Berger. Chaque partie est séparée de la suivante par une pause de 10 min.

En cas de nouvelle égalité à la suite de ces départages, c'est le départage du classement du tournoi qui départagera les joueuses, soit le Buchholz tronqué, puis la performance.

Pour les autres places, le départage se fait au Buchholz tronqué, puis à la performance.

La première joueuse de nationalité française du tournoi national est déclarée championne de France.

Les prix du classement général sont partagés à la place réelle.

Les trois premières au classement général reçoivent un prix.

Un prix et un trophée sont attribués à la meilleure U20, à la meilleure U18 ainsi qu'à la meilleure U16. Des prix et des trophées récompensent les meilleures des autres catégories selon le nombre de participantes.

Article 7 : arbitrage

La compétition est arbitrée par :

- AI REGAUD Denis, AFE2, arbitre principal ;
- M. GERANDI Guillaume, AFO2, arbitre adjoint.

Article 8 : comportement

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE sous peine de sanctions. Il est interdit d'analyser ou de blitz dans la salle du tournoi. Les forfaits non justifiés seront signalés à la F.F.E. pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Article 9 : commission d'appel

Le jury d'appel est constitué de M. INFANTI Christophe (président), M. BLEUZEN Christian, M. REGAUD Denis, M. GERANDI Guillaume.

En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, tout joueur peut saisir le jury d'appel. Il doit cependant continuer la partie en suivant les directives de l'arbitre, puis rédiger une demande écrite d'appel. L'arbitre dont la décision fait l'objet de l'appel ne participera pas au vote. La voix du président de la commission comptera alors pour deux voix en cas d'égalité.

Article 10 :

L'article A4 de l'annexe A du livre de l'arbitre est utilisé pour l'ensemble de la compétition :

« A.4.1 A partir de la position initiale, lorsque 10 coups ont été achevés par chacun des joueurs, A.4.1.1 aucun changement ne peut être fait au réglage de la pendule, sauf si la planification de la compétition était compromise.

A.4.1.2 aucune réclamation ne peut être faite à propos du placement initial incorrect des pièces ou de l'orientation de l'échiquier. Dans le cas d'un placement incorrect du roi, le roque n'est pas autorisé. Dans le cas du placement incorrect d'une tour, le roque avec cette tour n'est pas autorisé.

A.4.2 Si l'arbitre observe l'une des situations décrites dans l'Article 7.5.1, 7.5.2, 7.5.3 ou 7.5.4, il agira en respectant l'Article 7.5.5, à condition que l'adversaire n'ait pas joué son coup suivant. Si l'arbitre n'intervient pas, l'adversaire est autorisé à réclamer, à condition qu'il n'ait pas joué son coup suivant. Si l'adversaire ne réclame pas et que l'arbitre n'intervient pas, le coup illégal subsiste et la partie continuera. Une fois que l'adversaire a joué son coup suivant, un coup illégal ne peut plus être corrigé, sauf par accord mutuel entre les joueurs sans intervention de l'arbitre.

A.4.3 Pour réclamer un gain au temps, le demandeur peut arrêter la pendule et avertir l'arbitre. Cependant, la partie est nulle si la position est telle que l'adversaire ne peut pas mater le roi du joueur par aucune suite de coups légaux.

A.4.4 Si l'arbitre observe deux rois en échec ou bien un pion sur la rangée la plus éloignée de sa case de départ, il attendra jusqu'à ce que le coup suivant soit achevé. Ensuite, si la position sur l'échiquier est toujours illégale, il déclarera la partie nulle.

A.4.5 L'arbitre annoncera aussi la chute du drapeau, s'il la constate lui-même. »

Article 11 : résultats

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) enregistre le résultat à la table d'arbitrage. Le perdant (ou le conducteur des noirs en cas de nullité) range les pièces sur l'échiquier et arrête la pendule.

Article 12 : Rappels et compléments

La salle de jeu comprend « la zone de jeu », les toilettes, « la zone fumeur » et « l'espace boisson ». Le joueur au trait ne peut quitter la « zone de jeu » sans autorisation de l'arbitre. Pendant la partie, interdiction de quitter la salle de jeu sans autorisation de l'arbitre.

- Eviter toute discussion et toute lecture suspecte.
- Tout comportement incorrect, y compris à l'extérieur ou sur les lieux d'hébergement pourra être sanctionné. Une tenue correcte est exigée sur les lieux du Tournoi.
- Les pendules doivent être manipulées calmement.
- Les téléphones doivent être éteints sous peine de sanction. L'utilisation d'un téléphone portable durant la partie entraîne la perte de la partie. Un téléphone qui émet un son entraîne la perte de la partie. Néanmoins, **en cas de nécessité de rester joignable**, prévenir l'arbitre qui prendra les mesures nécessaires, et ce avant le début de la ronde.
- La présence de tout objet électronique est interdite dans la zone de jeu. Des contrôles pourront être effectués à l'aide de dispositifs appropriés. Tout refus de contrôle sera sanctionné par la perte de la partie et par signalement à la FFE.
- Il est strictement interdit de fumer dans la zone de jeu ainsi que dans tous les locaux désignés comme « zones non-fumeurs » par les responsables de la sécurité du site.
- On considèrera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables et avant que les prochains appariements aient été publiés
- Tout manquement à la « Charte du Joueur d'Echecs » peut être sanctionné.
- Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement. Deux avertissements signifient l'exclusion immédiate du Tournoi.



L'Arbitre principal
IA REGAUD Denis

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'IA REGAUD', with a long horizontal stroke extending to the right.

L'organisateur
M. INFANTI Christophe